

L'action extérieure des collectivités
territoriales et des agences de l'eau
Eau et Assainissement

Bilan 2020



programme
Solidarité-Eau

pS-Eau

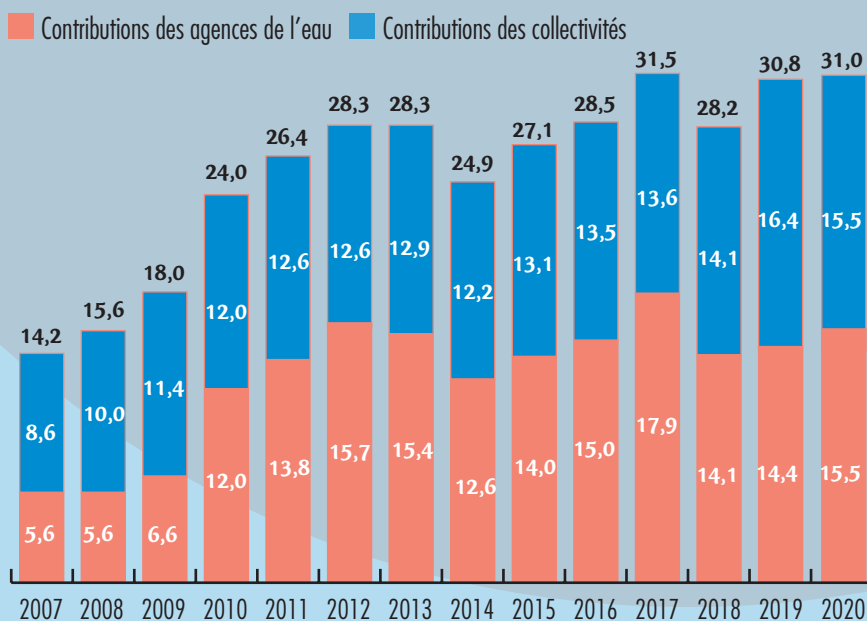
Les collectivités territoriales françaises et les agences de l'eau s'engagent en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement et contribuent ainsi à l'effort collectif pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Ce bilan présente les contributions financières et la diversité des acteurs engagés sur l'année 2020.

Des engagements financiers significatifs

31,0 M€ ont été mobilisés en 2020¹, dont 15,5 M€ par les collectivités territoriales et 15,5 M€ par les agences de l'eau, qui ont eu majoritairement recours à la Loi Oudin-Santini (12,2 M€). La légère baisse de la mobilisation des collectivités territoriales de 5% est compensée par une augmentation de 8% de la part des agences de l'eau, conduisant à une contribution globalement constante par rapport à celle en 2019.

Évolution des contributions financières depuis 2007 (en M€)



Différents modes de financement de la solidarité internationale

La loi Oudin-Santini du 27 janvier 2005 autorise les collectivités exerçant les compétences eau potable ou assainissement, ainsi que les agences de l'eau, à affecter jusqu'à 1% des budgets spécifiques de ces services à des actions de solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement. Les communes et les intercommunalités à fiscalité propre ont également la possibilité de solliciter leur budget général pour entreprendre des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

1. Les données sur les financements sont issues de l'étude réalisée en 2021 par le pS-Eau, à partir des données directement transmises par les collectivités territoriales et les agences de l'eau, de données recueillies auprès des opérateurs de projets ainsi que de données collectées dans les rapports annuels des services Eau et Assainissement.

La loi Oudin-Santini en progression depuis 2005

Depuis 2005, les engagements des collectivités territoriales et des agences de l'eau représentent un montant cumulé de près de 380 M€, dont environ 310 M€ mobilisés via la loi Oudin-Santini.

Le dispositif juridique de la loi Oudin-Santini s'est distingué comme un levier de financement plébiscité par les collectivités territoriales, permettant la mobilisation d'environ 125 M€ depuis 2005 par les collectivités.

Si on observe une légère baisse de 6 % du recours à la loi Oudin Santini par les collectivités territoriales en 2020, il est à noter que les 13 M€ engagés en 2019 représentaient une valeur record. La mobilisation de 12,2 M€ par 81 collectivités en 2020 s'inscrit donc dans une dynamique globalement croissante depuis 2005.

Au niveau des agences de l'eau, ce sont près de 185 M€ depuis 2005 qui ont pu être mobilisés grâce à la loi Oudin-Santini.

La marge de progression reste cependant importante au regard des montants mobilisables sur les budgets eau et assainissement des collectivités.

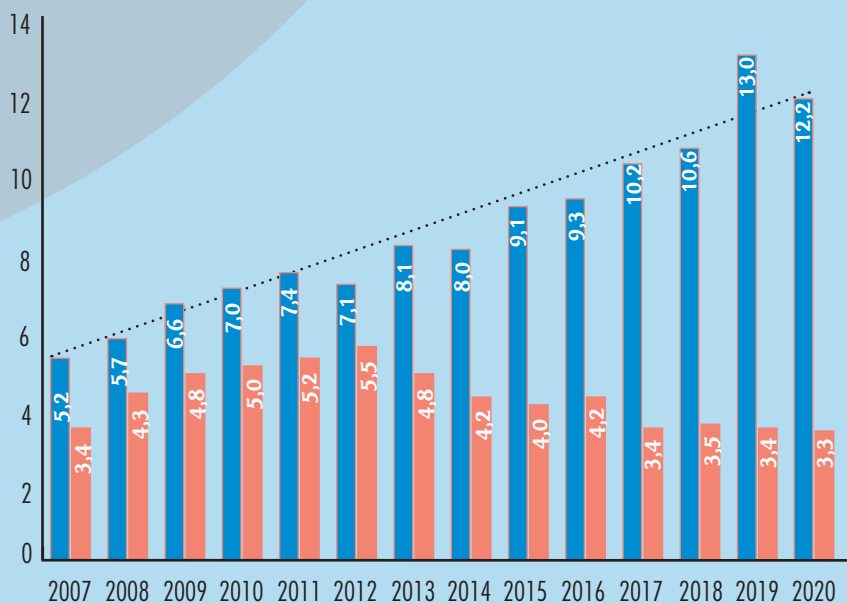
Évolution de la mobilisation des collectivités (en M€)

Loi Oudin-Santini (budgets eau/assainissement) et Loi Thiollière (budget général)

■ Contributions via Loi Oudin-Santini (budgets eau/assainissement)

■ Autres contributions (budget général)

..... Évolution Linéaire (Contributions via Loi Oudin-Santini)



Le paysage de l'AECT eau assainissement en mutation

Près de 170 collectivités et agences de l'eau ont soutenu financièrement la solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement en 2020.

En application de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, certaines intercommunalités à fiscalité propre se sont vu transférer en 2020 les compétences eau potable et assainissement par les communes ou syndicats de leurs territoires. Ces évolutions peuvent expliquer en partie certaines variations observées en 2020 dans la typologie des collectivités territoriales engagées. En effet, l'enquête menée pour réaliser ce bilan a révélé quelques situations pour lesquelles les dispositifs d'action extérieure sur l'eau et l'assainissement ont été mis de côté ou sont en cours de réappropriation par l'intercommunalité à fiscalité propre nouvellement compétente pour l'eau et l'assainissement. Par ailleurs, les élections municipales qui ont eu lieu en 2020 ont pu impacter le portage politique des dispositifs en place. Enfin, le contexte de l'épidémie de la COVID 19, en particulier les restrictions de déplacement entre pays et au sein des pays, a limité les possibilités d'intervention des collectivités et de leurs partenaires associatifs français et locaux, et donc freiné les initiatives d'engagement dans de nouveaux projets.

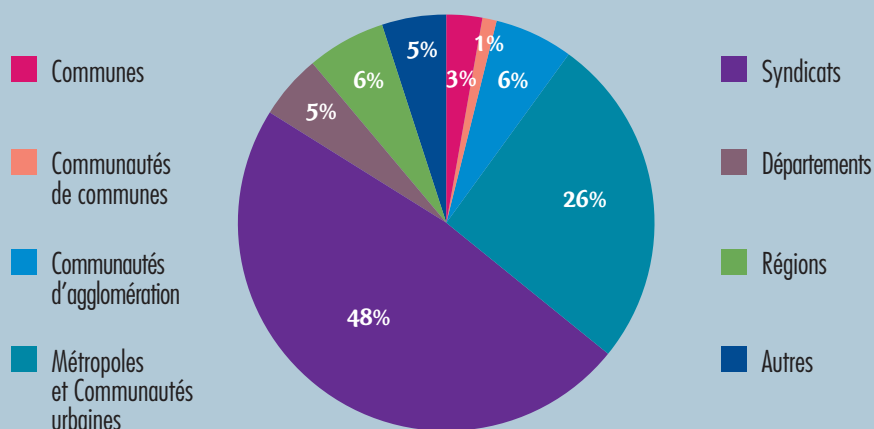
Le nombre de **communes** impliquées est en diminution, passant de 62 à 47. Cela impacte en revanche de façon modérée le bilan global des engagements (-289k€), compte tenu des montants souvent modestes mobilisés par les communes.

Si l'on remarque en 2020 un recul de l'implication des communes dans leurs engagements, il n'est cependant pas observé parallèlement une augmentation significative de la mobilisation des **intercommunalités à fiscalité propre**, à laquelle on aurait pu s'attendre suite au transfert des compétences eau et assainissement à leur profit.

La mobilisation des grandes intercommunalités est constante, avec **43 métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération** qui apportent une contribution de 5,0 M€. 90 % des montants ainsi engagés sont issus de l'application de la loi Oudin-Santini.

Les **syndicats d'eau potable ou d'assainissement** sont toujours fortement impliqués, à des niveaux similaires à ceux observés en 2019, avec 7,5 M€ mobilisés par 38 syndicats. Cette donnée masque de grandes disparités entre les petits syndicats de moins en moins nombreux du fait de la loi NOTRe et les grands syndicats qui peuvent apporter des contributions conséquentes.

Répartition des sommes engagées par type de collectivité



Co-financeurs des collectivités territoriales, les **agences de l'eau** constituent des acteurs primordiaux de l'action extérieure des collectivités territoriales, de par leur processus de sélection des actions cofinancées et l'ampleur des montants mobilisés, qui contribuent au dynamisme et à la qualité des actions.

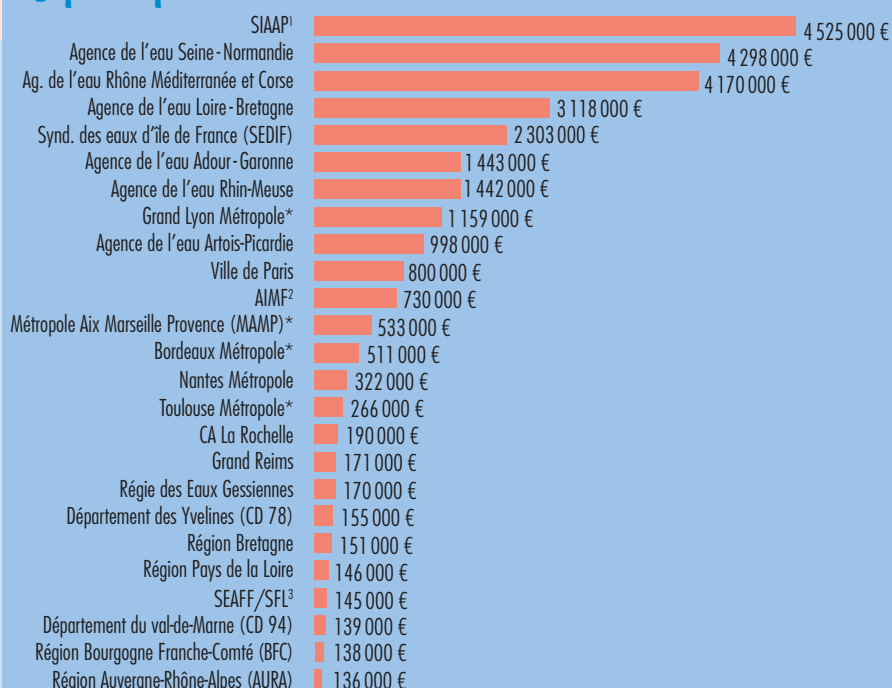
Tous les niveaux de contributions comptent

90 % des contributions comptabilisées en 2020 ont été mobilisées par seulement 25 organismes.

L'apport des collectivités dont les contributions sont moins élevées ne doit cependant pas être négligé puisqu'il peut permettre, par « effet de levier », de mobiliser des cofinancements importants, en particulier auprès des agences de l'eau.

Dans la grande majorité des cas, les répercussions des dépenses de solidarité internationale sur le budget des communes, ou sur les factures d'eau, sont infimes puisque le ratio moyen se situe entre 1 et 2€ par an par habitant.

25 principaux contributeurs en 2020



* Ces données incluent des contributions d'entreprises délégataires de services d'eau potable (Eau du Grand Lyon, Société Eau de Marseille Métropole, Veolia Eau à Toulouse, Suez à Bordeaux).

¹ SIAAP : Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

² AIMF : Association Internationale des Maires Francophones

³ SEAFF : Syndicat Eau et Assainissement de Fontoy – Vallée de la Fensch / Syndicat de Fensch Lorraine

Le bilan de l'action internationale des collectivités territoriales et agences de l'eau en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement est réalisé annuellement par le programme Solidarité Eau (pS-Eau), avec le soutien de l'Agence française développement (AFD), le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et en partenariat avec les agences de l'eau.

Pour plus d'informations sur la coopération décentralisée et la solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement :

www.pseau.org/coopdec

pS-Eau

Programme Solidarité Eau
22 rue des Rasselins
75020 Paris
01 53 34 91 20
pseau@pseau.org
www.pseau.org

